

Commune de PONT DE CHERUY

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

n°12/2024

L'an **deux mil vingt-quatre**, le **07 mars**, à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Pont de Chéruy, dûment convoqué, s'est réuni, salle du Conseil, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Franck **BRON**, Maire.

Présents : M. Franck **BRON**, Mme Martine **BLACHE**, M. Jean-Louis **ANDREU**, Mme Pauline **BON**, M. Philippe **LAURENT**, Mme Sandra **CAMPOY**, M. Philippe **ZUCCARELLO**, Mme Pascale **MERCIER**, M. Daniel **POIRIE**, Mme Eugénie **GRAND**, M. Philippe **DANGELY**, Mme Josiane **PAVIET-GERMANOZ**, MM. Sébastien **BLACHE**, Cédric **CHABERT**, Mme Rita **TOSCANO**, M. Steve **BIANCHI**, M. Lébicha **MANOUKIAN**, Mme Monique **RAVOUNA**, M. Jean-Pierre **DEBRAY**.

Procurations : M. Dimitri **KOKKINIDIS** (pouvoir à Mme Pauline **BON**), Mme Fadoi **AQADDOURI** (pouvoir à M. Philippe **LAURENT**), M. Franck **LAURENT** (pouvoir à Mme Rita **TOSCANO**), Mme Caroline **FERRAND** (pouvoir à M. Lébicha **MANOUKIAN**), Mme Catherine **LEPETIT** (pouvoir à Mme Martine **BLACHE**), Mme Christine **TROUBA** (pouvoir à M. Philippe **DANGELY**), M. Philippe **MANTERO** (pouvoir à M. Jean-Pierre **DEBRAY**), Mme Farah **GUILLAUMONT** (pouvoir à Mme Monique **RAVOUNA**).

Absents : M. Florian **D'ANGELO**, M. Axel **SIMIAN**.

Mme Pauline **BON** a été désignée Secrétaire de séance.

Objet : CONTRAT REGION-VILLE – GROUPE SCOLAIRE RUE DU TRAVAIL – DEMANDE DE SUBVENTION.

Exposé du Maire

Notre agglomération connaît ces dernières années une forte attractivité du fait de sa proximité avec des infrastructures nationales lui assurant une bonne desserte (autoroute A42 reliant Lyon à Genève, autoroute A43 reliant Lyon à Grenoble et aéroport de Lyon Saint Exupéry), ainsi que sa centralité par rapport à des bassins d'emplois majeurs (Saint-Quentin-Fallavier, Plaine de l'Ain, Est Lyonnais).

Par ailleurs, le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) a fixé un objectif de requalification de notre secteur en "agglomération résidentielle de qualité".

L'ensemble de ces évolutions structurelles, allié à un environnement naturel préservé incite fortement de nouvelles familles à venir s'installer sur la commune, réduisant en cela les capacités d'accueil des enfants dans les établissements scolaires.

Ce constat nous conduit à lancer un projet de construction d'un nouveau groupe scolaire, sachant que l'actuel établissement comprend vingt-quatre classes accueillant 434 élèves et les deux maternelles un total de 14 classes pour 254 élèves accueillis.

Si une possibilité d'extension reste envisageable sur les sites des maternelles, l'actuel groupe scolaire ne dispose d'aucune possibilité de développement du fait de sa proximité immédiate avec la mairie, les stades, leurs infrastructures et la rivière).

Après réflexion, nous nous orientons vers la construction d'un nouvel établissement scolaire élémentaire comprenant deux classes dédoublées (2CP / 2CE1) et trois classes simples (1CE2 / 1CM1 / 1CM2). Un service de restauration scolaire et des salles diverses pour les enseignants et les enfants seront également prévues.

Dans le même temps, notre besoin de places en Crèche et au Centre de Loisirs a été pris en compte, ce qui nous a conduit à intégrer dans le futur groupe scolaire un accueil de loisirs pour les 6-12 ans. Ce transfert libérera ainsi de l'espace pour une extension limitée de la Crèche sur le site actuel rue du 8 mai 1945.

Le coût des travaux hors taxes est estimé à 3.335.425 €, dont 250.000 € pour les VRD et 205.425 € au titre de la maîtrise d'œuvre et des études complémentaires.

Le calendrier prévisionnel de l'opération prévoit une ouverture du site à la rentrée scolaire de septembre 2026.

Nous vous proposons de valider ce projet et autoriser le dépôt d'un dossier de demande de subvention auprès des services de la Région Auvergne Rhône-Alpes au titre du Contrat Région-Ville.

Vous voudrez bien statuer.

Décision

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

☞ Approuve le projet de réalisation d'un Groupe Scolaire Élémentaire rue du Travail tel que présenté dans l'exposé précédent.

☞ Autorise le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès des services de la Région Auvergne Rhône Alpes, au titre du Contrat Région-Ville.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme
Pont de Chérucy, le 08 mars 2024

Le Maire,

